Le Permis de construire appliqué à l'agricutlure

Objectifs

• Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...). • Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

Pré-requis

Etre candidat à l'installation ou être installé en agriculture

Contenu

SAVOIR IDENTIFIER SI UNE OPERATION RELEVE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

SAVOIR EVALUER LA CONSTRUCTIBILITE D'UNE PARCELLE ET LES REGLES S'APPLIQUANT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REGLES PARTICULIERES AUX RESIDENCES DEMONTABLES ET HABITATIONS DE LOISIRS

COMPRENDRE LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE Mode de validtion : cette formation sera validée par une attestation e formation remise à la suite du stage.

Infos complémentaires

Organisée par ADDEAR Loire

Durée de la formation 1 jour(s) **Date limite d'inscription** 19/01/2018

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

nous consulter

Plus de renseignements

Claire LEROY, formatrice et accompagnatrice Installation Transmission à l'ADDEAR de la Loire appeti42@orange.fr ADDEAR Loire 4 Bis rue Philibert MOTTIN

42110 Feurs Tel. 04 77 26 45 51

Taux de satisfaction : %

Repas partagé sur place



Dates, lieux et intervenants

25 janv 2018 09:15 - 17:00

4 Bis Rue Philibert Mottin 42110 Feurs Delphine GAVEND, juriste spécialisée en droit Rural Claire LEROY, formatrice Installation Transmission

Financeur(s)



Co-organisateur(s)

ARDEAR
AUVERGNE
RHÔNE ALPES
Bulletin d'inscription

Nom	_ Prenom
Adresse	
Courriel	Téléphone